

Plan Climat 2020 de la filière des vins de Bordeaux

FICHE D'IDENTITÉ

- **Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB) :**
Organisation professionnelle
- **Périmètre :** Territoire viticole du bordelais
- **Public cible :** Ensemble des parties prenantes de la filière des vins de Bordeaux
- **Date de lancement :** 2008 – action pérenne



ENJEUX AUTOUR DE CETTE PRATIQUE



Stratégie globale de développement durable de la filière, au service de la compétitivité des entreprises



Croiser les compétences et les actions de manière transverse dans la filière (cohésion sociale autour d'un objectif commun)



RÉDACTION D'UN PLAN D' ACTIONS « PLAN CLIMAT 2020 » POUR RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA FILIÈRE DES VINS DE BORDEAUX

OBJECTIFS :

Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

COÛTS :

Réalisation et actualisation du Bilan Carbone de la filière ; rédaction de la feuille de route du plan climat 2020 ; animation des groupes de travail

ACTEURS À MOBILISER :

Prestataire pour la réalisation des Bilan Carbone ; ensemble des acteurs de la filière à travers un fonctionnement en mode collaboratif

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJECTIF DE LA DÉMARCHE :

Réduire l'impact environnemental de la filière des vins de Bordeaux en se basant sur une feuille de route du « Plan Climat 2020 ».

CONTEXTE :

Dans le prolongement des Sommets de la Terre dont le 1^{er} remonte à 1992 lors du sommet de Rio, puis à 1997 et de l'initiative de l'Union Européenne, qui de son côté a fixé en 2008 une série d'objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre réunis dans un plan d'action intitulé « Paquet climat-énergie », la filière des Vins de Bordeaux s'est aussi emparée du sujet et dès 2008 a entrepris des actions en ce sens.



ÉTAPES DE MISE EN PLACE DE L'ACTION :

- Définition des « Objectifs 2020 »
- Lancement du 1^{er} Bilan Carbone de la filière en 2008 afin d'avoir un premier point de référence
- Mise en place d'un certain nombre d'actions de réduction des émissions comme l'allègement des bouteilles en verre, à gamme égale, et la diminution du fret et de la consommation en énergie fioul
- Réalisation d'un point d'étape en 2012 pour mesurer les avancements
- Création de la feuille de route en 2016 (afin d'accélérer la démarche et atteindre les objectifs fixés), document co-construit et évolutif, qui décrit les objectifs et enjeux du plan Climat 2020 et les moyens pour les atteindre (afin de continuer de réduire les émissions de GES, les consommations d'eau et d'énergie fossile et de créer de l'énergie renouvelable
- Animation de 4 groupes de travail, dont un sur l'économie circulaire, afin d'identifier, recenser et hiérarchiser les actions concrètes venant de la filière et ayant un impact sur un des piliers du plan climat
- Plusieurs réunions par an des groupes de travail. Le GT « économie circulaire » a notamment travaillé sur les unités de méthanisation, la valorisation des sous-produits en composés d'intérêt, le développement du compostage des sarments et effluents, la récupération du CO₂ pour la production de bicarbonates, la valorisation de la

COMMENT DIMINUER MES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ ?

Je pose des sous-compteurs différentiels électriques dans mon chai ou pour mes principaux équipements

POURQUOI ?

- BÉNÉFICE ÉCONOMIQUE : GAINS de 5 à 10 % de la consommation
- BÉNÉFICE ENVIRONNEMENTAL : Réduction de la consommation

COMMENT ?

1. Je fais réaliser un diagnostic de consommation par une personne habilitée pour accéder à mon compteur.
2. Je fais installer le compteur par une personne habilitée pour accéder à mon compteur.
3. Je retire les factures régulièrement et les analyse pour savoir si j'ai des consommations ou un cabinet d'électricité.
4. J'ajuste par l'équipement consommé en fonction de la consommation.

COMBIEN ? Environ 1000 €

ILS L'ONT FAIT ! Bercy, ADEME, Bordeaux Métropole et l'Association Professionnelle des Vins de Bordeaux ont financé la mise en place de sous-compteurs différentiels électriques dans les chais de la filière.

CONTACTS

OBJECTIF PLAN CLIMAT 2020 : 50 % des exploitations équipées d'ICI 2020

RETOUR SUR VOTRE ACTION

COMITÉ INTER-PROFESSEUR DES VINS DE BORDEAUX

biomasse (sarments) dans les actions territoriales, la professionnalisation de la filière déchets (industriels et particuliers), la valorisation de la biomasse (souches), la généralisation du recours aux nouvelles technologies pour optimiser le suivi des consommations, l'ajout d'additif dans le carburant pour réduire la consommation de gazole, la diffusion de l'action de régénération des barriques, l'utilisation de bioéthanol ED 95 comme carburant, le renforcement de l'utilisation des encres recyclables avec les imprimeurs et autres fournisseurs « verts », la généralisation de la récupération des housses PE, ...

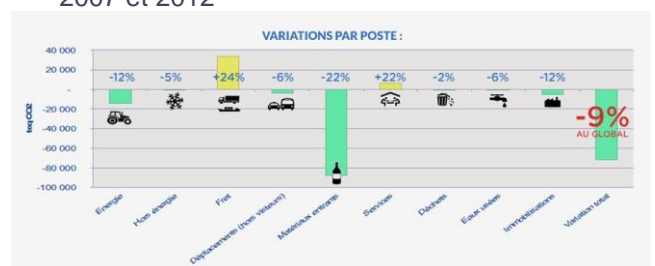
- Rédaction de fiches-actions qui permettent à ceux qui s'en emparent d'obtenir les clés concrètes d'information et de décision pour se les approprier et les déployer dans leur entreprise

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES NÉCESSAIRES :

- Une personne ressource et un budget d'étude pour piloter le projet (CIVB)
- Un comité de pilotage, regroupant les décideurs et financiers (notamment l'ADEME) pour encadrer le projet.
- Un prestataire pour réaliser les Bilan Carbone, fournir des outils, données et méthodes pour appréhender et traiter le sujet, et aider à l'élaboration de la feuille de route du plan Climat 2020
- Participation à des salons et conférences
- Feuille de route du plan climat et fiches-actions

RÉSULTATS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS OBTENUS :

- Réduction de 9 % des émissions des GES entre 2007 et 2012



REPRODUCTIBILITÉ DE L'ACTION EN CORSE



PORTEUR DE PROJET POTENTIEL :

Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse (CIV Corse)

FACTEURS DE RÉUSSITE :

Cette initiative est transposable, dès qu'une gouvernance s'est mise en place pour piloter le projet. Un des principes des fiches-actions est de permettre à un maximum des acteurs de la filière, quel que soit son profil, de s'approprier l'action qu'il estime pouvoir déployer à son échelle. Ces bonnes pratiques sont applicables à de nombreux profils d'entreprises, pas seulement viticoles. Des actions de communication comme la diffusion des fiches-actions sont des vecteurs de duplication de ces actions.

Réservation d'une ligne budgétaire spécifique au projet (porté par le service technique).

Communication systématique sur le Plan Climat lors de salons ou autres événements (comme Vinitech, Tech&Bio, ...) à travers notamment des posters.

POINTS DE VIGILANCE :

La démarche est co-construite avec l'ensemble des parties prenantes de la filière (de profils différents) ce qui implique une participation active, collective et durable dans le temps.

Chercher à développer d'autres partenariats plus larges que ceux de la filière viticole afin d'assurer un financement supplémentaire et une visibilité accrue.

POUR EN SAVOIR SUR CETTE ACTION

Retrouver le détail des informations utiles :

<http://www.bordeauxvignobleengage.com/plan-climat-2020/>

<https://www.economiecirculaire.org/initiative/h/plan-climat-2020-de-la-filiere-des-vins-de-bordeaux.html>

Interview de Bernard Farges, président du CIVB sur le bilan carbone du vignoble bordelais et son plan climat :

https://www.youtube.com/watch?v=dqcPL_25p1g

CONTACT

CIVB

05 56 01 02 12

planclimat2020@vins-bordeaux.fr



RETOURS D'EXPÉRIENCE

DÉMARCHES SIMILAIRES :

Démarche d'éco-conception de l'emballage d'une bouteille vin et plus globalement actions pour neutraliser autant que possible leur empreinte environnementale – **Les vigneronns de Buzet** – <https://www.vignerons-buzet.fr/connaître/nos-valeurs> (voir FA n°10)

Eco-conception d'un produit pour le nettoyage des cuves de vinification – **Laboratoires Céetal** – <https://www.ceetal.com/PR-1392/TERIX+217/FR/produits-ecochoix/gamme-ecochoix.htm> et <https://www.eco-conception.fr/exemples/h/ceetal-met-au-point-le-produit-nettoyage-de-cuveries.html>

Consigne collective couplée à une vente en vrac, solution de lavage pour que des vigneronns varois proposent à nouveau la consigne à leurs clients – **Ecoscience Provence** – <http://ecoscienceprovence.com/consigne-2-0/> et plus globalement le **Réseau Consigne** pour toutes les initiatives sur la réintroduction de la consigne sur les emballages en verre – <http://www.reseauconsigne.com>



Cette fiche fait partie du recueil de fiches : « Guide de bonnes pratiques en économie circulaire » et est téléchargeable sur les sites OEC et ADEME CORSE